

Clôture et muret

Ce dépliant présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

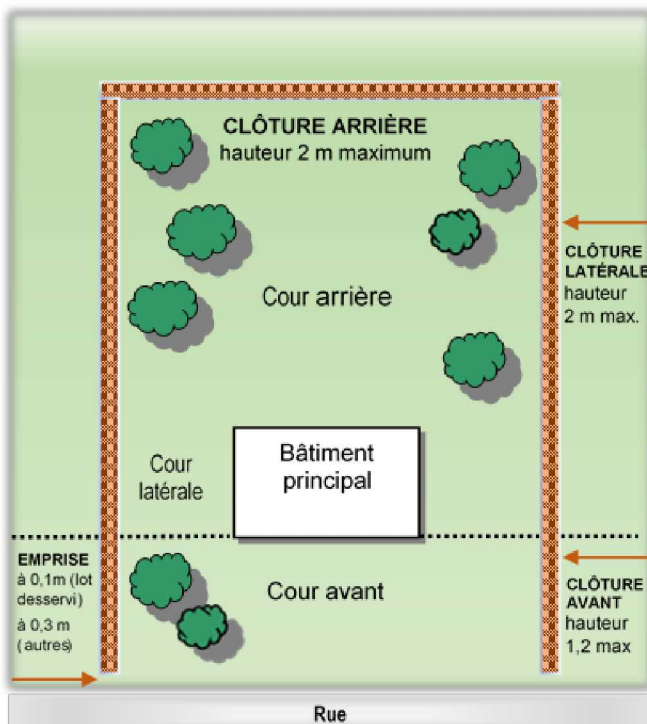
Pour l'installation d'une clôture ou d'un muret, vous devez vous procurer un permis au coût de 30 \$, celui-ci est valide pour une période de 6 mois.

Emplacement

Dans toutes les zones et toutes les cours.

Implantation

Sur un lot desservi, en cour avant et en cour avant secondaire, une clôture ou un muret doit être implanté à une distance minimale de 0,1 m (0,32 pi) de l'emprise de rue. Tandis que sur un lot partiellement ou non desservi, la distance minimale est de 0,3 m (0,98 pi) de l'emprise de rue. Une distance minimale de 1,5 m (4,92 pi) d'une borne-fontaine ou tout autre équipement d'utilité publique doit être respectée.



La localisation de la clôture par rapport au terrain de votre voisin relève du Code civil du Québec et non de la réglementation municipale. Nous vous conseillons d'installer votre clôture à l'intérieur de la limite de votre propriété.

Hauteur

- En cour avant, la hauteur maximale est de 1,2 m (3,94 pi) ;
- En cour avant secondaire, latérales et arrière, la hauteur maximale est de 2 m (6,6 pi).

La hauteur totale inclue les détails ornementaux appliqués sur la clôture ou le muret.

Matériaux

Seules les clôtures de fer ornemental, de bois (teint, peint ou traité), de perche ou de mailles métalliques de vinyle sont autorisées.

Les murets doivent être de maçonnerie, de briques d'argile ou de béton, de pierres, de blocs de béton à face éclatée.

Triangle de visibilité

Sur un lot d'angle, on doit aménager un triangle de visibilité dont les côtés ont 6 m (19,7 pi) mesurés à partir de l'intersection des lignes des emprises de rues le long de ces dernières. Il doit être laissé libre de tout obstacle d'une hauteur supérieure à 60 cm (2 pi) du niveau de la rue.

Pour de plus amples informations



Municipalité de Sainte-Sophie
Service d'urbanisme
2199, boulevard Sainte-Sophie,
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

Téléphone : 450 438-7784, poste 5201
Télécopieur : 450 438-0858

Courriel : mmajor@stesophie.ca

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12h

Demande de permis Clôture et muret

Adresse des travaux : _____

Identification *Propriétaire*

Requérant (1)

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone 1 : _____

Téléphone 2 : _____

Courriel : _____

(1) Si vous n'êtes pas propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier

Documents à joindre obligatoirement à la demande :

1. Croquis d'implantation

Localisez la clôture ou le muret projeté sur une copie de votre certificat de localisation.

2. Description détaillée des travaux

Clôture Muret

Hauteur : _____ Longueur : _____

Matériaux : _____

Distance de la rue (cour avant) : _____

Distance de la fosse septique : _____ Distance du champ d'épuration : _____

Entrepreneur ou Auto construction

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

R.B.Q. : _____

Coût (estimation des matériaux et de la main-d'œuvre) : _____ \$

Durée des travaux : Début : _____ Fin : _____

Signature du requérant : _____ Date : _____



Sainte-Sophie

Espace réservé au service d'urbanisme

Matricule : _____ Secteur de zone : _____

N° lot(s) : _____ C.O.S. : _____

Type de lot : _____ N° de la demande : _____